

**SERVICE
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Pôle Opérationnel
Groupement Opérations
Service des équipes spécialisées



**SERVIZIU
D'INCENDIU è di SUCORSU**

Direzzione di l'Operazione
Gruppù Operazione
Serviziu di e squadre specializzate

Appel à candidature interne aux fonctions de Nageur Sauveteur Côtier

Le SIS de la Haute-Corse réalise un appel à candidature interne aux fonctions de nageurs sauveteurs côtiers (SAV2). Cette candidature s'adresse à la filière SPP et SPV, dans le but d'anticiper sur les départs de certains de nos spécialistes et ainsi garder l'opérationnalité de l'équipe à son effectif cible.

La structure repose actuellement sur un effectif cible de 40 personnels, dont 1 conseiller technique départemental et 2 conseillers techniques sauvetages aquatiques.

Pour ce faire, sur la base du guide national de référence sauvetage aquatique, le SIS de la Haute-Corse ouvre une période de candidature à compter du **lundi 26 septembre 2022 au vendredi 21 octobre 2022 inclus**. **Les candidatures devront être adressées par mail, aux adresses suivantes :**

- Lieutenant Florian BOTTI : florian.botti@sis2b.corsica
- Monsieur Sandro BISSERIER : sandro.bisserier@sis2b.corsica

Les candidatures devront comporter les documents suivants (tout dossier incomplet sera rejeté) :

- une autorisation du chef centre et du chef de groupement ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae sur le parcours sapeur-pompier en mentionnant les activités aquatiques pratiquées ;
- un diplôme du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique.

Une matinée d'évaluation de la condition physique SP sera organisée suite à la date de clôture des candidatures (épreuves physiques et sportives au recrutement SAV 2 du SIS 2B).

Une analyse des résultats sportifs et des dossiers de candidature sera effectuée et les candidats devront répondre aux modalités ci-après (arrêtées par les conseillers techniques) :

- être sapeur-pompier (professionnel et/ou volontaire) en activité et titulaire ;
- être apte physiquement et médicalement ;
- réussir les évaluations physiques et sportives d'entrée à la spécialité ;
- réussir le 500m nage libre en piscine sans matériel en 12 min maximum (prérequis SAV1) ;
- être titulaire du permis B et du permis bateau option côtière (fortement conseillé) ;
- faire preuve d'une grande disponibilité, mobilité et réactivité ;
- respecter le nombre de spécialités par agent.

Le groupement opérations diffusera la liste des candidats retenus, qui seront alors convoqués pour un entretien préalable devant l'encadrement de la spécialité GRIMA et du service des équipes spécialisées en vue de se présenter, de s'entretenir sur leurs motivations (5 min) et, à l'issue, répondre aux questions et prendre connaissance des obligations inhérentes à cette spécialité (15 min).

Les personnels retenus pourront intégrer les entraînements SAV programmés au cours de l'année 2023 et effectuer les épreuves en eaux intérieures définies par le scénario pédagogique du nageur sauveteur aquatique afin de valider leur SAV1 avec l'option « fort courant ».

Renseignements complémentaires sur le parcours type d'intégration au sein de l'équipe Sauvetage Aquatique.

Détection / recrutement :

- Personnels prioritairement issus de la spécialité SBAN ;
- Devenir titulaire du SBAN et participer au dispositif estival de surveillance des baignades avant septembre 2023 ;

La mobilisation : minimum 12 entraînements/an, soit un volume horaire compris entre 40 et 80 heures pour un SAV 2 et 3. Plus 1 jour pour effectuer les tests annuels spécifiques à la spécialité et la VMA.

Les missions : recherches diverses, sauvetage et assistance aux personnes en milieu aquatique ; prompts secours, évacuations, reconnaissances ; sécurité des interventions en site aquatique ; dispositif prévisionnel de secours aquatique ; assistance pour la lutte contre les pollutions et la protection de l'environnement.

Pour tous renseignements complémentaires sur la formation et la spécialité vous pouvez contacter l'Adjudant-Chef Vincent TOURET au : 06 20 34 33 92.